



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NA-
TURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Consultation électronique du 30 mars au 6 avril 2021

Auto-saisine de la CDPENAF sur les projets de parcs photovoltaïques au sol

DEMANDE

N° de dossier : PC086 194 20 X 0083

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 27-oct.-20

Nom du pétitionnaire : GRAND POITIERS PHOTOVOLTAIQUE SAS

Commune : POITIERS

Document d'urbanisme en vigueur : PLUi

Objet de la demande : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de locaux techniques

PROJET

Caractéristique du projet :

Construction / installation photovoltaïque : OUI NON

Surface projetée : 2,4 ha

Utilisation actuelle du sol : néant

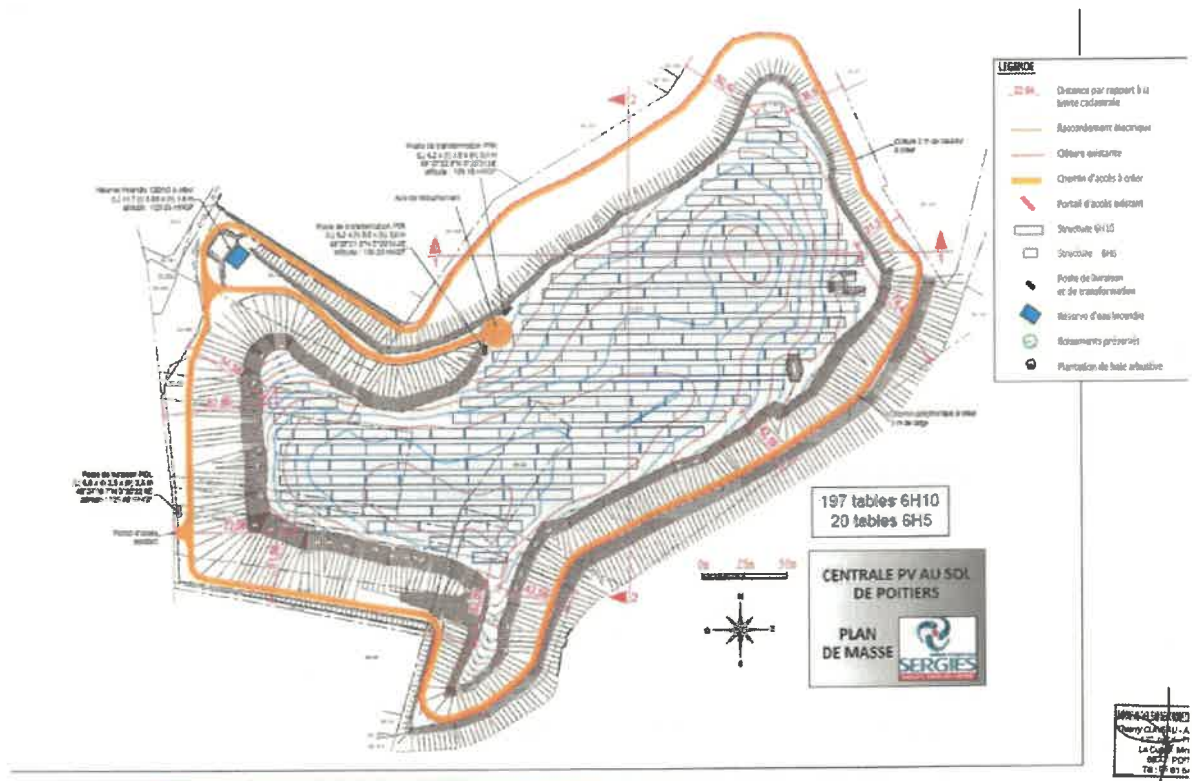
Éloignement par rapport au siège : -

Justification du projet :

Valorisation d'une ancienne décharge

LOCALISATION DU PROJET





PC 2 – PLAN DE MASSE
DOSSIER PC – Route de Chardonchamp, POITIERS

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Favorable

AVIS DE LA CDPENAF
Consultation électronique du 30 mars au 6 avril 2021

Vote :
14 favorables,
0 défavorable,
0 favorable sous réserve,
0 abstention

Avis favorable à l'unanimité.

07 AVR. 2021

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Chef du Service de l'Économie Agricole
et du Développement Rural

(Signature)
Jean-Pierre PRADEL